



## PROMOTION CH - ATTELAGE - 2 JUIN 2024 MANEGE DU PRE-MO, Delémont

Place qualificative pour les finales promotions CH à Avenches et la Coupe Hypona



**Président du CO**  
**Chef de Service**  
**Secrétaire du CO**

Studer Vincent, Courrendlin JU  
Studer Vincent, Courrendlin JU (079 378 61 69)  
Opplinger Martine, Courtételle JU (079 533 19 89)

**Constructeur de parcours**  
**Vétérinaire**

von Allmen Eddy, Mont-Tramelan BE (079 213 95 52)  
Froidevaux Sylvie, Develier JU (079 317 23 32)

Délais: **06.05.2024**

<http://www.scde.ch>

No	Date	Catégorie	Details	NG	Prix	Remarques
1	02.06.24	S 1-PROM FM F1-BLMS	Dressage:Promotion 3 ans FSFM Maniabilité:12 à 15 obstacles, sans combinaison - 30 cm - 200 m/min.	45	Fr. 70.-- au 50% des partants - en nature ou en espèces	Pour chevaux de 3 ans
2	02.06.24	S 1-PROM FM F2-BLMS	Dressage:Promotion 4 et 5 ans FSFM Maniabilité:12 à 15 obstacles, sans combinaison - 30 cm - 220 m/min.	45	Fr. 70.-- au 50% des partants - en nature ou en espèces	Pour chevaux de 4 ans
3	02.06.24	S 1-PROM FM F3-BLMS	Dressage:Promotion chevaux de 6 et 7 ans - FEI YH 4 Final Test Maniabilité:15 à 18 obstacles, sans eau, 1 combinaison - 25 cm - 220m/min.	50	Fr. 80.-- au 50% des partants - en nature ou en espèces	Pour chevaux de 6 et 7 ans
4	02.06.24	S 1-SUPERPR FA-BLMS	Dressage:Promotion Chevaux 6 ans et plus - FEI 2* HP2-P4 Maniabilité:15 à 18 obstacles, sans eau, un combinaison - 25 cm - 220m/min.	50	Fr. 80.-- au 50% des partants en nature ou en espèces	Pour chevaux de 6 ans et plus

### Engagements/Finances

Les engagements seront uniquement acceptés en ligne via le système d'engagements ([my.swiss-equestrian.ch](http://my.swiss-equestrian.ch)).

<b>Annulations/Mutations</b>	Sont à effectuer par le cavalier lui-même, jusqu'à 16h00 le jour avant les épreuves concernées dans le système d'engagements (my.swiss-equestrian.ch).
<b>Phase d'engagement ultérieure</b>	Une phase d'engagement ultérieure après le délai d'engagement incombe à l'organisateur. Exception Dressage : une phase d'engagement ultérieure après le délai d'engagement incombe au DT. Une phase d'engagement ultérieure est mentionnée s'il y a lieu dans le système d'engagements après le délai.
<b>Majoration de la finance d'engagement pour la phase d'engagement ultérieure</b>	5.00 CHF
<b>Listes de départ et de résultat</b>	Sont disponibles sous info.swiss-equestrian.ch ou sur le site internet de l'organisateur.
<b>Renseignements:</b>	Oppliger Martine - Rue du Mont 58 - 2852 Courtételle Email : <a href="mailto:alcide.oppliger@bluewin.ch">alcide.oppliger@bluewin.ch</a> 079 / 533 19 89
<b>Remarques:</b>	<p>1. Les épreuves sont organisées conformément au Règlement d'attelage (RA) et au Règlement général (RG) de Swiss Equestrian ainsi qu'au Règlement Promotion CH attelage valable dès le 1.1.2024</p> <p>2. Pour le droit de participation, les exigences des épreuves, la tenue et les prescriptions concernant l'harnachement, se référer aux règlements précités.</p> <p>3. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute épreuve pour laquelle le nombre de participants serait insuffisant. Ils peuvent également changer l'ordre des épreuves et dédoubler une épreuve ayant plus de 30 concurrents.</p> <p>4. L'ordre des départs se fait selon le programme officiel. Si un concurrent n'est pas présent à l'heure exacte de son numéro de départ il peut être disqualifié. Le fait qu'un véhicule soit utilisé pas un autre meneur ne pourra en aucun cas être évoqué comme motif d'excuse.</p> <p>5. Est compris dans la finance d'inscription Fr. 10.— de dépôt pour le numéro de départ, ce montant sera rendu au meneur contre restitution de son numéro.</p> <p>6. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, maladie, dégâts matériels, vols, etc. pour les meneurs, les aides et le chevaux, ainsi qu'envers des tierces personnes.</p> <p>7. Il n'est pas payé d'indemnité de transport</p>
<b>Chevaux</b>	8. Sont autorisés à prendre le départ les chevaux issues de l'élevage suisse et les étalons approuvés en Suisse à partir de 3 ans avec certificat d'origine ou carte d'identité valable et passeport équin. Tous les chevaux doivent avoir subi à temps les vaccinations nécessaires. Aucun départ ne sera autorisé sans le certificat de vaccination correctement rempli.
<b>Meneur</b>	9. Le brevet, resp. diplôme d'attelage ou la licence est requis pour toutes les épreuves. Le casque est obligatoire en maniabilité